

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un contractuel pour l'année le second semestre 2018-2019

Dans le champ disciplinaire :
TPCAU

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques :

Le S08 FPC

Après un premier semestre S07 sur la question du patrimoine, le projet/séminaire du S08 a pour ambition d'aborder à la fois les outils de la stratégie urbaine d'une part et ceux de la mise en forme architecturale d'autre part. Le projet urbain et architectural essaiera de poursuivre un récit du territoire initié dans son questionnement. On s'interrogera sur les apports de l'analyse urbaine et de la connaissance de l'histoire des villes, à la pratique et à la conception du projet architectural et urbain.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 131heures de travaux dirigés pour le semestre, non comprises les autres obligations de service. En effet, sont obligatoires la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques.

Studio projet urbain

Il travaillera en étroite liaison avec l'enseignant de séminaire.

De son côté, la conception du logement « ordinaire », individuel ou collectif, ouvre à la fabrication de la ville. Le postulat de la densification pose la question de la forme urbaine acceptable, composant formellement et fonctionnellement avec le tissu urbain qui l'entoure. Le projet architectural devra être attentif aux autres, à ce qui est à côté, clarifier les limites, maintenir des vues proches et lointaines pour tous, inventer des nouvelles formes urbaines, respecter et valoriser les lieux existants, répondre au besoin de logement, tendre vers une économie d'espace et une réduction des frais de gestion, accompagner l'évolution des modes de vie, et être en adéquation avec les espaces publics existants ou proposés.

Le thème du logement permet de prolonger le travail sur l'emboîtement des échelles. La dimension domestique interroge les modes d'habiter actuels ¹ et les usages de chaque pièces, leurs évolutions, leurs dimensions. Si L. Khan pense que « cuisine veut être le salon et la chambre à coucher en soi une petite maison » ², la société ouvre puis referme la cuisine et survalorise la salle de bain culte du corps oblige³, Y. Lion ⁴ les met en façade, c'est là l'occasion d'habiter l'épaisseur des murs. Le passage de l'individuel à quelques logements imbriqués ouvre à la question du partage, de la mitoyenneté, de la desserte et de la distribution ⁵ d'abord sous forme de d'immeuble villas. Le logement collectif se classe par densité, par typologie, par orientation, par type d'extérieur (balcon, loggia), selon son accès ou la transition du public au privé, ou par mode de desserte, véritable art de la distribution verticale, horizontale. L'impact de la loi PMR et RT2012 respectivement sur l'intérieur et les façades des logements ouvre sur la question de la norme.

Au-delà de ces thèmes de réflexions, le travail de ce semestre portera principale sur la conception d'une trame et d'une forme urbaine. Il permettra de tester des manières de faire de l'urbanisme par la « composition », par la

1 N. Haumont, M. Segaud, « Familles modes de vie et habitat », Habitat et société, L'Harmattan, 1989

2 L. Khan, « Perspecta3 », the Yale architectural journal, 1955, p60-61

3 M. Eleb, S. Bendimérad, « Vu de l'intérieur »: Archibooks+Sautereau, 2010,

4 JM. Léger Y ; Lion « logements avec architecte », Creaphis, 2006

5 C. Moley, « l'immeuble en formation : genèse de l'habitat collectif et avatars intermédiaires », Mardaga 1991

« révélation » ou par la « programmation »⁶, et de s'interroger sur leurs limites.

La phase dite de master plan proposera une hypothèse d'urbanisation sur tout ou partie du secteur sélectionné par les enseignants, comprenant la création d'espace public, d'opération de logements et éventuellement d'activités ou équipement.

La proposition s'appuiera sur les phases d'analyse antérieures pour montrer comment le projet s'ancre dans le site. Il s'agit de situer le périmètre d'intervention dans l'histoire, le développement, la morphologie... etc. du territoire étudié, et de mettre en évidence en quoi le projet répond aux attentes et dysfonctionnements identifiés. Evidemment, ce projet se fera forcément par étape, aussi il sera pensé et représenté dans un temps proche puis lointain.

La dernière phase de travail porte sur l'esquisse architecturale d'un programme comprenant des logements. Il prendra place sur un îlot ou un lot issu de la première phase de réalisation du plan d'ensemble. Chaque membre du même groupe prendra évidemment un périmètre différent et de préférence voisin voir mitoyen de l'autre.

On abordera notamment les questions de composition urbaine et d'insertion dans le site, de diversité typologiques, de prise en compte des nouveaux modes d'habiter, dans un objectif d'attractivité et de diversification de l'offre de logement du secteur, aussi il comblera des logements collectifs et de l'habitat individuels.

Rendu Master plan

Le rendu se fera sous la forme d'un diaporama expliquant le parti d'aménagement et ses objectifs avec :

- les emprises foncières d'intervention à différentes échelles
- un Plan du réseau viaire distinguant clairement les espaces privés des espaces publics,
- un Plan d'aménagement détaillant le traitement des espaces publics,
- des Coupes types sur les axes majeurs,
- un Plan masse d'ensemble permettant de juger de l'insertion des nouvelles constructions dans le site,
- des Coupes de principe sur les îlots proposés,
- les dispositions physiques et les capacités (récapitulatif SHON, nombre de logements et de stationnements créés, Evaluation des COS par îlot et surfaces espaces publics conservés, réaménagés et créés),
- des insertions du projet dans paysage
- un phasage du projet dans le temps
- Une perspective urbaine d'ensemble ou une maquette

Rendu Projet individuel

- une note de présentation d'une page A4
- une maquette de l'îlot au 1/500 avec son environnement immédiat
- plans, coupes, façades au 1/200° avec détails au 1/100°,
- Tout schéma perspectif permettant de comprendre le bâtiment dans son environnement

Le format du rendu sera le A0 vertical.

Les interventions devront se conformer au planning prévu (atelier de projet tous les vendredis à partir du 8 février 2019).

L'enseignant de projet devra accompagner le groupe d'étudiants à un voyage d'étude à Amsterdam du 19/04 au 23/04.

Le studio de projet sera articulé au séminaire d'analyse urbaine. La phase de "master plan" sera coordonnée par les enseignants de séminaire et de projet conjointement.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Liaisons hiérarchiques :

6 F. Fromonot , « Manières de classer l'urbanisme », Dossier « urbanisme, fin de siècle », Criticat 08, p41-61, <http://issuu.com/criticat/docs/criticat08>

Directeur de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; **respect impératif de l'emploi du temps.**

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- Architecte, urbaniste
- Une solide expérience dans le domaine du projet architectural est souhaitée
- Une expérience antérieure dans l'enseignement est souhaitée.

Nature et durée des contrats :

- Contractuel de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille
- Ce contrat est limité à 5 mois du 1^{er} février au 22 juillet 2019

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille :

avant le mardi 15 janvier 2019 à 18 heures à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un contractuel TPCAU- FPC** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le

Lundi 17 janvier 2019 à partir de 11h00 en salle des professeurs.

La rentrée universitaire du deuxième semestre pour la FPC a lieu le 8 février 2019.

Qui contacter ? :

Alexandre Chapuis, enseignant responsable de la Formation professionnelle continue : alexandre.chapuis@marseille.archi.fr

Véronique Roblin directrice